

**Information aux parents**  
**DOCUMENT À CONSERVER**

**Nature et période des principales évaluations  
pour l'année scolaire 2019-2020**

Préscolaire 5 ans

Titulaires : Amélie Binet-Vandal  
Cindy Brault  
Geneviève Asselin  
Samantha Boilard  
Frédérique Fortin

**À l'éducation préscolaire, l'observation est le moyen privilégié d'évaluation. Elle porte sur les attitudes, les comportements, les démarches, les stratégies et les réalisations de l'enfant dans le développement de ses compétences. (Programme de formation de l'école québécoise, p.52)**

Prenez note que chaque compétence fait l'objet, au moins une fois dans l'année, d'une évaluation au premier bulletin ou au deuxième bulletin. Au troisième bulletin, toutes les compétences seront évaluées. Cette évaluation est sous forme de cotes et elle est accompagnée de commentaires qui permettent de nuancer le jugement qui est porté.

Il importe de souligner que l'évaluation poursuit un double objectif :

- ▶ permettre de suivre et de soutenir le cheminement scolaire de l'enfant;
- ▶ permettre à l'enseignant d'ajuster ses interventions en fonction des forces et des défis de l'enfant.

*Ensemble, poursuivons ce but commun qu'est l'épanouissement de votre enfant.*

Différents moyens retenus par l'école favoriseront la communication avec vous : portfolio, agenda, appels téléphoniques, etc.

---

Dans le présent document, la forme grammaticale indique aussi bien les hommes que les femmes

*Document produit par la Commission scolaire de la Capitale, Services éducatifs des jeunes, 20 juin 2011  
Révision : 23 août 2012*

Voici l'échelle nationale d'évaluation que nous utiliserons:

<b>LÉGENDE</b>		
<b>Cote</b>	<b>Étapes 1 et 2</b>	<b>Étape 3</b>
<b>A</b>	L'élève se développe très bien.	L'élève dépasse les attentes du programme.
<b>B</b>	L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.
<b>C</b>	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme.
<b>D</b>	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme.

<b>Communications officielles de l'année</b>	
<b>Première communication écrite</b>	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant durant la 3 <sup>e</sup> semaine du mois d'octobre.
<b>Premier bulletin</b>	Le premier bulletin vous sera transmis électroniquement dans la semaine du 11 novembre 2019. Ce bulletin couvrira la période du 30 août au 13 novembre 2019.
<b>Deuxième bulletin</b>	Le deuxième bulletin vous sera transmis électroniquement dans la semaine du 9 mars 2020. Ce bulletin couvrira la période du 18 novembre 2019 au 28 février 2020.
<b>Troisième bulletin</b>	Le troisième bulletin vous sera transmis électroniquement. Il couvrira la période s'échelonnant du 9 mars 2020 jusqu'à la fin de l'année. C'est dans ce troisième bulletin que sera communiquée la décision de classement de votre enfant pour l'année scolaire 2019-2020.

En tout temps, si vous avez besoin d'obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation de votre enfant, nous vous invitons à communiquer avec le personnel enseignant de l'école.

Soyez assuré de toute l'attention que nous portons à la qualité de la communication avec les parents de nos élèves. Nous souhaitons que ces quelques informations vous permettent de suivre le cheminement scolaire de votre enfant et de l'aider en conséquence.

Ann-Marie Boucher  
Nom de la direction de l'école

  
Signature